

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**CM2026/04/29/21-110 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS À L'ASSOCIATION "OPEN DATA FRANCE"**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alice BOSLER

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5219-1, ainsi que l'article L.2121-33,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2018/09/18/03 portant sur l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association « Open Data France »,

Vu les statuts de l'association « Open Data France », notamment les articles 4, 7, 9 et 10,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique du territoire,

Considérant que l'objet de cette association s'inscrit dans le champ des compétences exercées par la Métropole,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association à laquelle la Métropole du Grand Paris a adhéré,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder à un vote au scrutin secret,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association « Open Data France » :

- Monsieur BOULARD Geoffroy

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association « Open Data France » et au conseiller métropolitain désigné.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.